

Réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2012

En introduction de la séance, M. le Maire explique qu'il vient d'être élu président de l'ensemble des zones NATURA 2000 du nord du département. Il présidera maintenant au nom du PNR les comités de pilotage de ces zones de grand intérêt écologique que sont l'ensemble des tourbières du plateau Ardennais (marais de Hauts Buttés, de la croix Gillet, d'Hargny), l'ensemble des Rièzes du plateau de Rocroi (Etang de Berulle, marais de Gué d'Hossus, Rièzes de la croix Ste Anne et des Potées), de l'ensemble de pelouses rochers et buxaie de la pointe de givet ainsi que de la vallée de la houille et des carrières de monthermé.

PRIX DE L'EAU:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 20 avril 2012, il avait été envisagé une hausse de 10 centimes du mètre cube d'eau consommée. Cette somme recouvrant l'inflation cumulée depuis 2010 et l'augmentation du prix de l'eau du SEPA.

Mais, après avoir réalisé un audit budgétaire, il a constaté que ce changement de tarif était insuffisant compte tenu des investissements à réaliser sur le réseau d'eau de consommation, en particulier la mise aux normes de la source alimentant WARTIGNY. Il propose donc de modifier également l'abonnement annuel en le portant de 17€22 à 25€00 et de porter le changement de compteur détérioré, par une cause surnaturelle, à 250€00.

Invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur ces propositions, qui seront applicables le 01 décembre 2012, il résulte que:

* est adopté à l'unanimité, le prix de l'eau qui est fixé à 1€60.

* est adopté à l'unanimité le prix de l'abonnement annuel qui est fixé à 25€00.

- est adopté par sept voix pour et deux abstentions le tarif de changement de compteur qui est fixé à 250€00.

-

ACCEPTATION DE DONNS:

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante de Charleville-Mézières, Mademoiselle Patricia MOULU, qui a été très touchée par l'ampleur des travaux de restauration de la charpente et de la toiture de l'église de Murtin, de ce fait elle fait un don de 100€00. Ce qui est accepté à l'unanimité.

D'autre part, Monsieur le Maire informe qu'un habitant du hameau de Wartigny, Monsieur Bruno TATON fait don d'un lot de tuyaux d'un diamètre de 500mm pour une longueur de 70 mètres environ qui seront posé en lieu et place du fossé actuel, le long de la chaussée dite "rue du château". Une convention sera signée entre les deux parties. Celle-ci stipulera ce don et mentionnera la récupération des éléments par le donataire en cas de changement de la structure. Ce qui est accepté à l'unanimité.

Egalement, suite à un contact avec la Fondation du Patrimoine, Monsieur le Maire informe les membres, que compte tenu de la qualité des travaux, une subvention de 10000€00 est attribuée d'office.

SUBVENTIONS 2012:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes

* FJEP de Rimogne: 450 €00 comprenant une part fixe de 300 €00 et compte tenu des résultats sportifs des licenciés de la Commune, une part exceptionnelle de 150 €00.

- Association "La Marlotte" de Murtin et Bogny: 300 €00.

CONTRAT CHAUFFAGE LOGEMENT COMMUNAL:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le logement communal situé 05 bis Route du Châtelet. Suite au départ de la locataire, après vérification et conformément à la réglementation en cours, le logement est aux normes. Le montant de la charge " contrat d'entretien chauffage" est fixé mensuellement à 15 €00 pour un loyer de 450€00.

CHAUFFAGE EGLISE:

A ce jour, toujours en attente des devis de remise en état du chauffage qui devaient être transmis par l'Entreprise Générale qui effectue les travaux de couverture, Monsieur le Maire propose de revoir ce point à une date ultérieure. Est également abordé la remise en état du circuit électrique permettant d'installer l'éclairage.

TRAVAUX TRES HAUTE TENSION:

Pour faire suite à la réunion, relative au projet de construction d'une ligne à très haute tension, qui s'est tenue en Préfecture le 16 novembre 2012. Monsieur le Maire apporte les éléments qui ont été imposés puisque aucun débat n'a pu être engagé. Une manne financière d'un montant de 6967742€00 est attribuée au Département sur une enveloppe nationale de 8 millions d'euros. Ce Plan d'Accompagnement du Projet (PAP) est réparti de la manière suivante:

- * Tranche "Communale": 25% pour les Communes impactées.
- * Tranche "Communale et Communauté": 60% pour le financement des projets structurants Communaux ou intercommunaux.
- * Tranche "Autres": 15% pour les autres entités. (Conseil Général, Régional, chambres consulaires, etc).

La tranche Communale qui représente 56811€00 devra être utilisée pour des projets structurants, tels que voiries Intercommunales, chemins piétonniers ou de randonnées, valorisation du patrimoine, pérennisation de l'activité économique ou culturelle, soutien à des actions d'économie solidaire et aussi création d'équipements publics.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce plan ayant une durée de 5 années (de 2013 à 2018), il convient de mettre rapidement en œuvre des actions entrant dans les critères ci-dessus énumérés. En l'absence de projets, la somme attribuée sera définitivement perdue.

DIVERS:

Monsieur le Maire aborde les sujets divers.

Il informe sur:

* deux doléances des habitants, sur la divagation de nombreux chats au hameau de BOGNY. Il rappelle que les habitants sont tenus responsables de leurs animaux et sur les mesures qui pourraient être prises en cas de surnombre.

* une subvention de 26229 €00 attribuée par le SIENO dans le cadre de l'enfouissement des lignes électriques.

* l'utilité de stocker une palette d'ardoises qui serviraient à réparer (en cas de besoin) la toiture de l'église et de ses annexes.

* une enquête qui s'est déroulée du 07 septembre au 06 octobre 2012 pour l'ouverture d'une carrière de schiste à Le Châtelet sur Sormonne dans le cadre des travaux de l'A 304.

* l'arrêté de circulation sur la voie Communale n°04 reliant Murtin à Wartigny, sauf pour les riverains, pris à compter du 14 novembre et pour toute la durée de déviation pris dans le cadre de l'A304.

* le bornage amiable avec la propriété de M et Mme CAZARETH 02 route de Murtin.

* la demande de mise en place des réseaux formulée par M et Mme VERITA/CANAZZA pour la parcelle cadastrée N°124 au hameau de BOGNY, sur laquelle sera édifiée leur maison d'habitation.

* la nouvelle réglementation sur la vente de boissons alcoolisées et sur la formation des vendeurs.

* la demande d'un ramassage scolaire au Hameau de Wartigny.

Monsieur le Maire donne également des explications sur:

* le nouveau contrat d'agent technique occupé par Monsieur WOIRY Jean-Michel qui aboutira à sa titularisation.

* le rapprochement avec la Commune de Rimogne pour l'entretien des bas côtés des voies communales . Un tarif horaire incluant le matériel et le personnel sera établi d'un commun accord.

Egalement, afin de pérenniser les travaux d'élagage, les données cadastrales seront communiquées au premier adjoint, Monsieur Franck LEPORCQ qui est chargé du suivi de ces opérations.